

## PHASE INTER - MOUVEMENT POSTES SPECIFIQUES

La saisie des demandes de mutation débutera le  
**17 novembre 2020 à 12 h** et se terminera le **8 Décembre 2020 à 12 h**

## DOSSIER AU TITRE DU HANDICAP

A faire parvenir au médecin conseiller technique du rectorat,  
voir dates retenues par les recteurs.  
Pour les personnels gérés hors académie, dossier à  
transmettre au médecin conseiller de l'administration centrale,  
72 rue Régnault 75243 Paris Cedex 13

## ACCUSÉ de RECEPTION

L'accusé de réception rectoral de la demande de mutation dûment  
signé, ainsi que les pièces justificatives (numérotées)  
doivent être remis au chef d'établissement  
Ne pas oublier d'en faire une copie intégrale et de nous l'adresser  
accompagnée de la fiche de suivi et mandatement.

## DEMANDES TARDIVES - MODIFICATIONS et ANNULATIONS des DEMANDES

Elles seront prises en compte jusqu'au **12 février 2021**  
minuit au plus tard pour la phase inter, la date sera  
fixée par chaque recteur pour l'intra

→ **Uniquement dans les cas de force  
majeure énumérés ci-dessous :**

- décès du conjoint ou d'un enfant ;
- cas médical aggravé d'un des enfants;
- mutation du conjoint.

12

## DATE LIMITE DE PRISE EN COMPTE DES SITUATIONS FAMILIALES ET CIVILES

**31 octobre 2020**

## DATE LIMITE DE PRISE EN COMPTE DES SITUATIONS PROFESSIONNELLES

**1<sup>er</sup> septembre 2021**

# ... Calendrier 2021

## FPMN INTER

**Plus de FPMN, résultat le 3 mars 2021**  
**A compter de cette date 2 mois pour formuler un  
recours, nous contacter.**

## PHASE INTRA

Le début de la saisie des vœux est préconisé  
au plus vite après les résultats Inter du 3 mars 2021.  
Elle s'achèvera selon les dates retenues par les recteurs

## AFFICHAGE DES BAREMES

**Au plus tard le 15 janvier 2021**  
**Contestation possible pendant 15 jours**  
**Barèmes définitifs arrêtés le 31 janvier 2021**